

Faire-part de décès

L'Etat enterre le droit au séjour pour soins... Et condamne 28.000 étrangers malades

AIDES et Act Up-Paris, associations de lutte contre le sida et de défense des droits des malades, ont l'immense regret de vous faire part de la fin du droit au séjour des étrangers gravement malades.

L'acte de décès a été rédigé ce jour 4 mai 2011 par la commission paritaire, avec l'obstination aveugle de Messieurs Sarkozy, Fillon et Guéant.

L'enterrement a eu lieu dans la plus stricte brutalité, au mépris de tous les impératifs élémentaires de déontologie médicale et de santé publique.

Désormais un étranger souffrant d'une grave pathologie et vivant sur notre territoire pourra être expulsé vers la mort par les autorités préfectorales.

AIDES et Act Up-Paris ne manqueront pas de faire connaître les noms des parlementaires de la majorité, tenus pour responsables de ce crime d'Etat.

**Nos associations appellent à la désobéissance civile,
Et réaffirment qu'elles seront prêtes à tout pour empêcher l'expulsion
d'étrangers gravement malades.**